

Les avancées du Dispositif ITEP – SESSAD au cours de l'année 2014 :

Au cours de l'année 2014 nous avons consolidé les orientations du dispositif ITEP-SESSAD, telles qu'elles ont été définies dans le plan de retour à l'équilibre.

Nous avons avancé dans la concrétisation du projet de Dispositif, en suivant une démarche pragmatique : expérimenter des projets individualisés en transversalité ITEP-SESSAD ; adapter certaines modalités d'accompagnement aux cas limites ; créer des conditions de fonctionnement qui installe l'ensemble des professionnels dans une vision institutionnelle type « plateforme de ressources » ; suivre la restructuration des deux SESSAD en un pôle commun.

La plateforme mutualisée de pilotage des projets individuels a été mise en place. Elle se réunit formellement toutes les cinq semaines, avec une quinzaine de représentants des trois structures, sous la coordination de l'assistante sociale du pôle SESSAD : examens des situations nécessitant une orientation, un projet adapté ou transversal ; pilotage des relais entre ITEP et SESSAD ; décisions d'organisation permettant de mener les projets d'interventions ; évaluation des fonctionnements. Elle crée également un contexte qui favorise les rapports horizontaux entre professionnels des différentes structures et leur ajustement réciproque lorsqu'ils interviennent conjointement ou en parallèle auprès d'un jeune. Il s'agit d'accompagnements en SESSAD conjoints avec l'accueil en internat ou en Unité de jour (unité de jour en séquentiel dans le cadre d'une scolarité partagée ou pour des jeunes en rupture scolaires, stage en atelier préprofessionnel pour des collégiens, temps pédagogiques individualisés,...).

Cette transformation interne du dispositif s'accompagne d'un changement affirmé dans les rapports avec la MDPH qui sont plus interactifs à présent. L'objectif est que le Dispositif s'adapte au mieux aux besoins de la population « limite » pour laquelle la MDPH recherche des solutions d'orientation. La catégorie des « troubles du comportement » a des contours cliniquement imprécis et l'offre pédopsychiatrique et médico-sociale (IME et IMPRO) est visiblement insuffisante pour accompagner certains jeunes présentant des profils dysharmoniques et/ou sujets aux passages à l'acte. Ainsi, une psychologie (bientôt deux) participe aux travaux des équipes pluridisciplinaires, et le directeur à ceux de la CDAPH enfants. De plus, l'équipe de la plateforme du dispositif se rend à la MDPH environ toutes les six semaines pour concertation sur les situations en cours d'orientation et sur celles présentant des difficultés particulières dans les structures. Il importe aussi que le dispositif ne génère pas en lui-même des exclus, c'est-à-dire des situations d'échecs d'accompagnement pouvant devenir ensuite des « cas sans solutions » pour la MDPH.

Enfin, la réorganisation des deux SESSAD en un pôle commun a été opérée. Elle se traduit par la mise en place d'un pôle SESSAD disposant d'un encadrement intermédiaire commun et de ressources partagées.

Ces orientations prolongent les objectifs mentionnés dans le plan de retour à l'équilibre déposé à l'ARS en mai 2011, en particulier la diversification de l'offre éducative de l'ITEP avec l'augmentation de sa capacité d'accueil :

- le déploiement de suivis éducatifs très flexibles de type SESSAD renforcé, appuyé sur les ressources collectives de l'ITEP : « les prises en charges externalisées » qui apparaissent comme une diversification des modalités de prise en charge de l'ITEP. Elles s'adressent à des jeunes scolarisés à l'extérieur, mais aussi à des jeunes atypiques, en rupture de tous les dispositifs, y compris l'ITEP dont ils ne tolèrent que les mesures d'accompagnement individuelles. Ces prises en charges s'adaptent donc aux besoins singuliers de certains jeunes « limites » ou aux situations de crises. Elles peuvent également répondre aux besoins de certains « cas sans solution » d'orientation MDPH, en mobilisant la plateforme globale de ressources du Dispositif.
- Le développement de la section de première formation professionnelle, avec une diversification expérimentale vers deux nouveaux domaines : les métiers du bâtiment et les espaces verts. Ces ateliers peuvent être fréquentés par des jeunes suivis en SESSAD ou en prises en charges externalisées.
- Le développement de projets individualisés appuyés sur la transversalité entre l'ITEP et les SESSAD et le projet de créer des outils mutualisés destinés à l'ensemble des jeunes suivis par le dispositif : diversification des accueils en internats, ateliers pré-professionnels ; pratiques thérapeutiques et psycho-corporelles ; activités d'expression ; évaluations cognitives ; réseau d'insertion.

Le pôle SESSAD

Une restructuration

La restructuration envisagée pour former un **Pôle SESSAD** a été mise en œuvre. Des modifications sensibles sont intervenues à la fin de 2013 dans le tableau du personnel, pour favoriser la transversalité entre les deux services et préparer le fonctionnement d'une plateforme de coordination et de ressources, articulée à l'ITEP.

Nous avons remplacé les deux chefs de service par un directeur-adjoint du pôle SESSAD, assisté sur chaque service d'un coordinateur de service. Le **directeur-adjoint** a la responsabilité des deux SESSAD, pour l'encadrement hiérarchique de proximité et la responsabilité des orientations techniques. Les **coordinateurs** sont installés chacun dans un SESSAD. Ils sont cadres fonctionnels. Ils assurent la cohérence du fonctionnement, le suivi et l'accompagnement de l'ensemble des actions. **L'assistante sociale** intervient dorénavant au sein des deux SESSAD. Elle est aussi dédiée au suivi des dossiers de la plateforme de coordination du dispositif. Elle en est coordinatrice.

Notre objectif a consisté à inscrire les deux SESSAD dans un périmètre institutionnel plus ouvert et global, avec des orientations communes et des ressources mises en commun (thérapeutiques, éducatives et pédagogiques). Nous étions également attentifs à la nécessité de dispenser à l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD de CRETEIL un cadre institutionnel renouvelé, pour dépasser sa crise récente.

Des chantiers en cours ...

La réflexion sur la rénovation des projets de service a été amorcée. Les nouveaux projets de service devraient être finalisés à l'automne 2015.

Les services ont participé de façon très active aux réunions de travail organisées par la Maison de l'Adolescent pour l'ensemble des SESSAD du département.

Au cours de l'année 2014, la formation collective pour les éducateurs sur le travail avec les familles a été reconduite. Durant quatre jours, elle a réuni les éducateurs, l'assistante sociale et les coordinateurs des deux SESSAD. Il s'agit d'enrichir la culture technique du service et d'élargir les modes d'intervention des éducateurs spécialisés.

L'ITEP « Le cèdre bleu »

Au cours de l'année 2014, l'ITEP a maintenu et consolidé les orientations mentionnées dans le « Plan de retour à l'équilibre » proposé à l'ARS en mai 2011. Les conditions de fonctionnement sont explicitées dans le nouveau projet d'établissement, diffusé en mai 2013. Cependant, aucune disposition nouvelle n'est intervenue du côté de l'ARS pour accompagner cette mutation comme attendu (modification de l'habilitation et ajustement du budget). Ces orientations ont permis que l'établissement retrouve, depuis quatre ans, un fonctionnement - technique et institutionnel - très satisfaisant pour tous, usagers, professionnels et partenaires. Sa mission sociale est pleinement remplie aujourd'hui, au-delà de la capacité habilitée. L'établissement a presque doublé sa file active, en raison de la diversification des modes d'accompagnement. Il s'adapte aux profils limites orientés par la MDPH. Compte tenu de son activité, la situation économique de l'établissement n'est pas un sujet d'inquiétude à présent.

Les indicateurs sont les suivants:

- Les internats ont une activité légèrement excédentaire (79 %). Leur activité est toujours confortée par la mise en service de l'appartement dit de « semi-autonomie », depuis mai 2012. L'appartement contribue à la diversification du profil des jeunes accueillis.
- L'unité de jour classique a également maintenu son niveau d'activité un peu au dessus du prévisionnel (83 %).
- L'activité de l'externat est renforcée par la mise en œuvre expérimentale des prises en charges dites « externalisées » (571 journées soit une activité correspondant à 17 % du théorique de l'externat).
- Nous avons poursuivi les initiatives prises dans le cadre de la création d'une section de première formation professionnelle au sein de l'ITEP. Conformément aux orientations proposées dans le plan de retour à l'équilibre, nous avons d'abord recruté un éducateur technique en cuisine. Début 2013, nous avons recruté un second éducateur technique en CDD, dans le domaine des métiers du bâtiment. Ce recrutement compense le glissement d'un poste d'éducateur spécialisé sur les prises en charges externalisées. Un troisième éducateur technique complète également cette offre, avec une double compétence en menuiserie et espaces vert. La pratique de chantiers à l'extérieur - plus maturative pour les jeunes - s'est développée au cours de l'année 2014.

L'ITEP s'est donné les moyens d'accomplir ses orientations nouvelles: mettre en place une palette de ressources plus diversifiées, mobilisables selon les singularités et les évolutions de chaque usager. Cette évolution globale se rapproche du modèle d'une plateforme diversifiée

de services. Elle a le bénéfice de mieux répondre aux profils des usagers dans leur pluralité. Les projets individualisés peuvent reposer une transversalité interne au dispositif (internat + SESSAD, par exemple) ou sur le réseau partenarial. Il s'agit également de promouvoir une gestion très fluide et flexible des démarches d'inclusion scolaires. Ainsi, le nombre de prise en charge au sein de l'Unité de jour s'est considérablement accru, en raison de l'accroissement des accompagnements à temps partiels.

On observe que la file active de l'établissement reste élevée, par rapport à son habilitation initiale de 30 places : le nombre moyen de jeunes accompagnés concomitamment sur des modes divers par l'ITEP est allé jusqu'à 59 (la file active en 2014 a été de 87 adolescents). Pour les prises en charges externalisées qui complètent cette offre, le nombre moyen de jeunes suivis s'est élevé à 19, pour une capacité théorique de 10 (file active de 28 adolescents en 2014). On trouve trois profils clairement en présence : Pour un tiers d'entre eux, l'accompagnement a pris la forme d'un suivi « SESSAD renforcé » en soutien à une scolarisation qui a pu se maintenir. Pour un autre tiers, il s'agit plutôt d'un accompagnement séquentiel en Unité de jour avec des temps partagé de scolarisation et des temps d'accompagnements très individualisés. Pour un dernier tiers, Il s'agit d'accompagnements atypiques. Ils reposent sur d'accompagnements individuels, avec des temps circonscrits d'intégration dans l'ITEP : jeunes présentant des troubles d'ordre psychiatriques ou « profils frontières » (ASE et PJJ).

A propos des prises en charges externalisées :

Les modalités de prise en charge sont hautement individualisées et diversifiées. Certains jeunes – ils sont minoritaires - font l'objet d'actions espacées dans le temps au titre du soutien de l'Inclusion scolaire, tandis que d'autres font l'objet d'un accompagnement externalisé plus soutenu, avec des actes regroupés autant que possible dans la même demi-journée. D'autres encore sont intégrés de façon partielle à l'ITEP (activités à la demi-journée, sorties culturelles, ateliers et stages préprofessionnels, transfert).

Les ressources dédiées progressivement à cette activité ont été les suivantes :

- un plein-temps et demi d'éducateur spécialisé redéployé à partir de l'Unité de Jour (remplacé par un CDD d'éducateur technique).
- un mi-temps de psychologue (un quart redéployé à partir de l'Unité de Jour et un quart de temps financé sur un reliquat d'heures au SESSAD de VITRY).
- un tiers du temps de travail de la coordinatrice pédagogique.
- le pilotage de l'expérimentation opéré en direct par la directrice-adjointe de l'ITEP (environ 15% de son temps).

Dans ce cadre expérimental - et donc en l'attente d'autres dispositions – et pour s'adapter à la diversité des suivis, le mode de facturation des prises en charges externalisées en 2014 a été le suivant:

Chaque professionnel établit un relevé hebdomadaire sur son activité dans lequel sont mentionnés les actions menées et le temps consacré. Dans le cas des jeunes intégrés partiellement au fonctionnement de l'ITEP, les présences s'effectuent le plus souvent par demi-journées. Dans le cas des jeunes suivis exclusivement de façon externe, nous cherchons à regrouper les actes sur la même demi-journée pour les comptabiliser ainsi. Ainsi, les « prises en charge externalisées » interviennent comme une diversification de l'offre de l'Unité de jour. Nous ne réalisons plus de comptabilisation d'actes espacés, sur le

modèle des SESSAD, comme nous l'avions fait au cours de la première année d'expérimentation : une journée est comptabilisée pour cinq heures au minimum d'intervention directe ou deux demi-journées pleines. Les réunions avec les partenaires, notamment les ESS, sont comptabilisées comme une seule et même heure d'acte, même si elles peuvent mobiliser jusqu'à cinq personnes. Ne sont pas comptabilisés : les temps de déplacement ; les temps de réunion de synthèse de l'équipe, les appels téléphoniques.

Pour l'avenir :

Nous avons deux préoccupations pour l'avenir, une de nature technique et l'autre de nature plus stratégique.

Sur le plan technique, nous sommes de plus en plus conscients de la nécessité de nous doter de compétences nouvelles et de ressources adaptées pour appréhender en tant que tels les troubles de l'apprentissage dont souffrent depuis l'enfance nombre d'adolescents orientés à l'ITEP et accompagnés en SESSAD. Nous sommes en train d'ébaucher un projet en ce sens.

Sur le plan stratégique, nous sommes constants dans l'idée de devoir accroître la capacité d'accueil de l'ITEP, pour qu'il retrouve un équilibre économique pérenne. L'objectif de diversifier les ressources et les modalités d'accompagnement de l'ITEP : prises en charges externalisées, première formation professionnelle, accompagnement individualisé des cas « sans solution d'orientation dans les dispositifs classiques ». L'augmentation peut être réalisée à partir de la capacité habilitée des SESSAD et/ou de l'ITEP, de manière à ne pas dépasser le seuil de 30 % nécessitant une procédure d'appel à projet.

Cette orientation correspond aux besoins médico-sociaux du département, telles qu'ils apparaissent dans les listes d'attente des trois structures, ainsi que dans la situation des jeunes en souffrance d'orientation par la MDPH. Ces situations atypiques appellent une adaptation dans le projet des trois structures, dans le but de proposer des prises en charge « sur mesure », ajustées dans la flexibilité et appuyées sur des ressources internes et externes au dispositif.

Nous avons donc renouvelé auprès de l'ARS notre proposition de créer de façon pérenne 10 places de « prise en charge externalisées » (par augmentation de la capacité d'un SESSAD), ainsi que cinq places environ sur l'Unité de jour de l'ITEP en vue du développement de la section de première formation professionnelle. Ces créations peuvent également intervenir dans le cadre d'un nouveau budget global, logiquement soumis à un CPOM ou à une mesure dérogatoire dans le cadre d'une expérimentation autorisée.

Une expérimentation nationale des dispositifs ITEP pilotée par la CNSA va être reconduite jusqu'en 2017. L'ITEP et les deux SESSAD sont intégrés dans cette démarche. Nous avons pris les devants en appliquant le plan de retour à l'équilibre qui prônait une logique de fonctionnement identique celle que les pouvoirs publics veulent aujourd'hui généraliser. L'expérimentation procure à l'ITEP une reconnaissance et une évaluation concrète du bien fondé de ses orientations en matière de réponses flexibles, fluides et diversifiées aux besoins des jeunes qu'il se propose d'accompagner. Reste qu'il est nécessaire que la tolérance actuelle de l'ARS à l'égard de ce fonctionnement nouveau de l'ITEP se transforme en validation formelle.

Frédéric **NEAU**

Directeur du Dispositif ITEP-SESSAD